



Distr. Limitée
29 juillet 1999
Français
Original: Anglais

TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Vienne
19-30 juillet 1999

Projet de rapport de la Commission I

Rectificatif combiné

A/CONF.184/C.1/L.21/Add.1

1. Ajouter un nouveau paragraphe 76 *bis* comme suit:

Les organisations du monde entier sont encouragées: a) à poursuivre l'examen de la possibilité pratique, technique et économique d'exploiter l'énergie solaire spatiale dans les prochaines années; b) à stimuler la coopération internationale et l'échange de données relatifs à l'énergie solaire spatiale; c) à tenir dûment compte des questions concernant l'énergie solaire spatiale, par exemple dans leur rapport avec la santé, l'environnement, la gestion du spectre électromagnétique, l'attribution des orbites et d'autres sujets.

2. Ajouter un nouveau paragraphe 205 *bis* comme suit:

Les centres nationaux et régionaux devraient être renforcés, ainsi que l'a recommandé l'Assemblée générale dans sa résolution 45/72 en date du 11 décembre 1990, avec l'appui des pays industrialisés et de tous les États Membres des Nations Unies.

A/CONF.184/C.1/L.21/Add.2

3. Ajouter un nouveau paragraphe 303 *bis* comme suit:

Il faudrait envisager la contribution éventuelle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information, dont l'Union internationale des télécommunications envisage la tenue éventuelle, en vue de veiller à ce que l'ordre du jour du Sommet comporte des questions relatives à l'espace.

4. *Paragraphe 319 bis*

Supprimer la phrase ci-après:

S'agissant de la protection de l'environnement, l'établissement de normes de lancement et la réalisation d'études d'impact sur l'environnement devraient être examinés.

5. *Paragraphe 319 ter, première phrase*

Remplacer aspects juridiques *par* divers aspects.

6. *Paragraphe 321 bis*

Remplacer par le texte ci-après:

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait analyser s'il est souhaitable de rédiger de nouveaux instruments juridiques relatifs à diverses applications de l'espace, en tenant tout particulièrement compte de la croissance des activités commerciales concernant ces applications.
